

12.12.2017

### ETUDE SUR LA POSSIBILITE D'AGRANDIR L'ECOLE D'ONEX-VILLAGE

Vu le renvoi régulier d'élèves vers d'autres établissements lors des années scolaires 2017-18, 2013-14 ainsi que dans le passé

Vu le sens particulier du choix du DIP qui consiste à inclure ou exclure les élèves en limite de zone pour atteindre ses effectifs sans tenir compte du lien social entre les élèves

Vu la création du nouveau fonds d'équipement communal (FIDU) participant aux équipements scolaires

Vu le réaménagement des locaux communaux regroupés à la rue des Grand-Portes 2 libérant ainsi des espaces en permettant des rocades avec les locaux des spectacles onésiens

Vu les parcelles attenantes n° 34-2265 et 34-2267, propriétés de la commune d'Onex.

Vu le bâtiment 114, ancienne écurie dite « Grange Apotheloz » occupée par le fumiste du même nom et le terrain vague jouxtant l'école et laissé à l'abandon

Vu l'inscription à l'inventaire patrimonial de la Salle Hermès-Braillard réf. MSi-ONX5 de 1981 limitant les possibilités d'extension de l'école

Vu la capacité existante de l'école dotée de 4 classes et de 8 niveaux scolaires en demi-degrés comptabilisant entre 80 et 100 élèves chaque année.

Vu la bibliothèque créée par l'Association de parents d'élèves (APEVO) et les parents d'élèves dans l'ancienne salle du Conseil municipal, dont l'accès n'est plus donné aux élèves parce que la salle est maintenant utilisée par les enseignants complémentaires

Vu le PLQ Pré-Longet et la densification à venir sur les zones réservées

Sur proposition du groupe des Verts

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### d e m a n d e

## AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1) D'étudier la possibilité d'agrandir l'école d'Onex-Village de manière pérenne.
- 2) De lui présenter un projet architectural respectueux et intégré du patrimoine existant comprenant une estimation financière
- 3) D'associer le Conseil d'établissement et les Associations onésiennes (AVO, AOV, APEVO) à cette démarche

\* \* \*

## Exposé des motifs

La vision actuelle du DIP face aux densifications à venir autour de la route de Chancy est d'agrandir l'école des Racettes. Dans l'intervalle, elle continuera d'inclure ou exclure les élèves en limite de zone pour atteindre ses effectifs sans tenir compte des conséquences humaine que cela peut avoir.

Avec la création du nouveau Fonds d'équipement (FIDU) il est, maintenant, possible de recevoir une participation pour la création ou l'agrandissement d'un groupe scolaire.

L'ancienne écurie dite « Grange Apotheloz » n'est pas un bâtiment à conserver. Bien qu'il comporte des éléments intéressants, il ne sera jamais utilisable en tant que tel une fois restauré.

Actuellement utilisé par une PME, le terrain vague derrière l'école donne une image vraiment déplorable du village d'Onex. A ceci s'ajoute des possibilités d'extension de l'école très réduites étant donné l'inscription à l'inventaire patrimonial de la Salle Hermès-Braillard.

Un bâtiment complémentaire, de 2 à 4 classes et accolé à l'école ou au préau couvert, avec un accès depuis ce dernier ou depuis l'escalier menant aux WVC de l'école, permettrait une vraie souplesse, tant pour l'enseignement, l'accueil des élèves, le retour de la bibliothèque et l'ensemble de l'offre périscolaire qui ne peut être offerte aujourd'hui pour cette école.

Il existe à l'école d'Onex-Village un besoin qui est oublié depuis plusieurs générations d'élèves.

En tant que politiques, il est de notre devoir d'avoir une vision d'ensemble des possibles. Cette motion vise à savoir ce que coûterait l'agrandissement de cette école de village en vue de pouvoir anticiper la situation de croissance urbaine qui se profile.

Les enfants sont l'avenir de notre société que nous devons former avec une égalité des chances pour chacun.

Pour le groupe des Verts  
Sylvain Haldi

Onex, le 23 novembre 2017  
SH/sn

12.12.2017

**ETUDE SUR LA POSSIBILITE D'AGRANDIR L'ECOLE D'ONEX-VILLAGE**

Vu le renvoi régulier d'élèves vers d'autres établissements lors des années scolaires 2017-18, 2013-14 ainsi que dans le passé

Vu le sens particulier du choix du DIP qui consiste à inclure ou exclure les élèves en limite de zone pour atteindre ses effectifs sans tenir compte du lien social entre les élèves

Vu la création du nouveau fonds d'équipement communal (FIDU) participant aux équipements scolaires

Vu le réaménagement des locaux communaux regroupés à la rue des Grand-Portes 2 libérant ainsi des espaces en permettant des rocares avec les locaux des spectacles onésiens

Vu les parcelles attenantes n° 34-2265 et 34-2267, propriétés de la commune d'Onex.

Vu le bâtiment 114, ancienne écurie dite « Grange Apotheloz » occupée par le fumiste du même nom et le terrain vague jouxtant l'école et laissé à l'abandon

Vu l'inscription à l'inventaire patrimonial de la Salle Hermès-Braillard réf. MSi-ONX5 de 1981 limitant les possibilités d'extension de l'école

Vu la capacité existante de l'école dotée de 4 classes et de 8 niveaux scolaires en demi-degrés comptabilisant entre 80 et 100 élèves chaque année.

Vu la bibliothèque créée par l'Association de parents d'élèves (APEVO) et les parents d'élèves dans l'ancienne salle du Conseil municipal, dont l'accès n'est plus donné aux élèves parce que la salle est maintenant utilisée par les enseignants complémentaires

Vu le PLQ Pré-Longet et la densification à venir sur les zones réservées

Sur proposition du groupe des Verts

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

par 14 oui, 5 non, 4 abstentions

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 1) De présenter au Conseil municipal en commission des évaluations des effectifs scolaires
- 2) D'étudier la possibilité d'agrandir l'école d'Onex-Village de manière pérenne

\* \* \*